

CONSEIL MUNICIPAL du 21 juillet 2022

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux,

Le jeudi vingt et un juillet à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 13/07/2022

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOIN, Karine BOISSONNEAU, Myriam COUTANCEAU, Déborah DUBUIS, David JARRY, Olivier LARMANJAT, Guy NOGRET.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Julien BONNET, Benoit LOISEAU, Alexandre RAMBAUD, Benoit GOUBAND,

Mme Christelle BODIN a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE Le procès-verbal de la séance du 23 JUIN 2022 est approuvé à l'unanimité

Aménagement rue des Champs Berton

Aréa Urbanisme nous a adressé dans l'après-midi un avant-projet des travaux prévus. Le montant pour lot 1 (VRD) et lot 2 (aménagement paysager) de 310 311€ TTC.

Après examen par le conseil municipal de l'avant-projet, il a été voté :

- de supprimer les 5 arbres du côté de chez Mr Dujour et 5 autres arbres du côté droit du bassin d'orage.
- De mettre 5 tables en granite dans la rue des Champs Berton ainsi que 3 autour de la salle des fêtes et 2 à la résidence Bellevue
- De faire les trottoirs en enrobé grenailés

Une réunion publique sera proposée un soir aux habitants du lotissement les Champs Berton. Un choix de date a été fait pour le jeudi 8 septembre à 20h à la salle du millénaire (selon la disponibilité du bureau d'étude Aréa Urbanisme)

Achat tables basses en granit pour espace jeux

Nous avons reçu un devis de chez Berson pour 3 des tables et bancs ainsi que la fourniture de 2 bancs tout en granit pour un montant TTC de 2.713,68€. Une commande de 10 tables et bancs et de 3 bancs seuls va être faite.

Une nouvelle relance va être faite à l'entreprise Berson afin d'obtenir un devis pour l'agrandissement du colombarium.

Eoliennes de Pugny et de Traves

Mr le maire expose au conseil municipal le projet de 3 éoliennes de 4,8 mgw sur la commune de Pugny (Moncoutant) situées à côtés des futures éoliennes de Largeasse.

Mr le maire fait lecture au conseil municipal d'un mail reçu de EDF Renouvelables qui étudie la possibilité de renouveler le parc éolien de Traves. Le conseil municipal procède au vote. Après avoir procédé au vote, le conseil municipal décide de voter CONTRE le projet à 6 voix CONTRE et 5 voix POUR.

Flan financement MAM

Mr le Maire nous présente le plan de financement pour la MAM.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le plan de financement proposé.

Mme DUBUIS Déborah nous informe que les assistantes maternelles ont besoin d'un courrier de la mairie afin de confirmer l'ouverture prochaine d'une MAM.

Convention prestation service AGGLO2B

Le conseil municipal n'accepte pas la proposition de convention de prestation de service de l'AGGLO2B qui correspond aux travaux d'aménagement des rues, des vieilles forges et de la Gâtine. En effet, la prestation portera uniquement sur le plateau surélevé rue de la Gâtine. Une nouvelle demande de convention, dans ce sens-là, va être faite à L'AGGLO2B qui va devoir revoir le nombre d'heures de sa prestation.

Subventions 2022

Le conseil municipal vote comme suit le montant des subventions pour l'année 2022 :

<i>Association</i>	<i>Montant 2021</i>
Groupement de défense contre les ennemis des cultures	750€
Aide à domicile en milieu rural	2 250€
Association du Foyer Rural	1.000€
Tennis Club	1 000€
SCAL MC	1 000€
Music-club	0€
Espoir gymnique	1 000€
Les copains de Paul et Thibault	150€
O.N.G. « solidarité et fraternité Franco Malgache-UNC »	150€
Amicale De Gâtine	150€
L'outil En Main	50€ par enfant

L'association Les copains de Paul et de Thibault propose de faire en Septembre une opération « Septembre rose cancer pédiatrique ». L'association tricote des rubans rose et demande au conseil municipal s'il sera possible de faire paraître cette information sur le site de la commune. Le conseil municipal accepte à l'unanimité

Bilan fête communale

Le bilan est positif car il y a eu 416 personnes inscrites.

Pour ce qui est des chiffres :

*Feu d'artifice 3.000€

*la Table de Fred 4.012€

* Recettes 3.099€

Il manque la facture du Panier Largeassien ainsi que celle de Jean Michel Renaudin

Le matériel de Yoan a été endommagé : une déclaration a été faite à l'assurance. Il y a : deux enceintes, l'ordinateur, une table de mixage etc....

Le conseil municipal indique que le matériel qui ne sera pas remboursé par l'assurance sera remboursé par la mairie. Le coût du matériel est évalué à 3500€.

Questions diverses

- Problème de voisinage Romain VAILLANT 14 rue de la République. Déborah DUBUIS expose les problèmes de violence de la part de Mr Vaillant. Elle a pris contact avec Habitat Nord Deux Sèvres qui indique ne pas être au courant de ce problème, malgré un mail transmis par la commune en juin. Déborah va prendre contact avec Mme Grignon (assistante sociale)

Stéphane JAULAIN : l'ADMR nous a fait part d'odeurs nauséabondent venant du logement de Mr Jaulain. Il a le syndrome de Diogène. La mairie a pris contact avec la société Azur Propreté afin d'avoir un devis et l'a transmis à son curateur. Pendant la durée du nettoyage qui devrait être de 3 à 4 jours, Mr Jaulain sera logé dans la maison de la MAM. L'assistante sociale, Mme ROBERT (A.T.I.), a eu un rdv avec lui.

- Mme DORGET Christiane demande s'il lui sera possible d'acquérir une partie de la parcelle à côté de la sienne. Le conseil municipal a procédé au vote et il est précisé que Mr Guy NOGRET n'a pas pris part au vote. Le Conseil a voté CONTRE l'achat de cette parcelle par 2 voix POUR et 8 voix CONTRE.
- Le lotissement les Champs Berton est complet car les derniers permis de construire de Mr Anthony GABORIT et Mr Charly BAZANTAY ont été déposés.
- Tennis : Les travaux ont quelques anomalies. Suite à la réunion avec Denis Bertrand et l'entreprise PCV, Il y a 150 m2 de résine à refaire.
- Le Panier Largeassien : les travaux de la porte n'ont pas été faits. Le devis du Chêne Créatif a été signé. Une relance va être faite par Cécile.
- Lahaye devis de 7029,78 € pour le Rocher Branlant. On va revoir cela avec les devis pour les sanitaires et la plomberie.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Réunion du 21 juillet 2022